

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTE LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

A V I S P U B L I C

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Gédéon que le rôle d'évaluation triennal pour les exercices 2019-2020-2021 a été déposé à mon bureau le 14 septembre 2018.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la municipalité aux heures habituelles d'ouverture, situé au 208 rue De Quen à Saint-Gédéon.

Toute demande de révision, prévue par la section I du chapitre X de la loi sur la fiscalité municipale, concernant le rôle doit être déposée avant le 1^{er} mai 2019 au bureau de la MRC Lac-Saint-Jean-Est, 625 rue Bergeron Ouest à Alma G8B 1V3, au moyen de la formule prescrite à cet effet, et être accompagnée des frais prévus par tout règlement, le cas échéant.

DONNÉ À Saint-Gédéon ce vingt-cinquième jour du mois de septembre de l'an deux mille dix-huit.



Dany Dallaire
Directeur général